

Un MEMBRE: Son dégoût.

L'hon. M. CAHAN: Son dégoût. Peut-être ce terme n'est-il pas parlementaire?

Le très honorable chef de l'opposition parle du Parlement, de la procédure constitutionnelle au Parlement, de la suprématie du Parlement et du pouvoir de la majorité, puis il parle de la suprématie de la Chambre des communes comme si cette autorité suprême lui appartenait exclusivement, à lui et à ses partisans. Il a perdu son empire sur le Parlement.

Un MEMBRE: Pour toujours.

L'hon. M. CAHAN: Je ne sais si cette autorité doit revenir un jour au parti libéral, mais si elle lui revient je serai enchanté de voir mon très honorable ami comme chef de ce parti et encore une fois premier ministre. Toutefois, je ne pense pas que ce soit en fendant les cheveux en quatre comme il l'a fait depuis trois semaines que le très honorable chef de l'opposition regagne la confiance de la nation.

Le Parlement doit assumer et exercer ses droits; et, avec la clôture, nous exerçons tout simplement, par le vote de la majorité de la Chambre qui doit toujours primer, le droit constitutionnel qu'a une majorité dans le pays et au Parlement d'exprimer sa volonté dans les mesures législatives du Parlement. A maintes et maintes reprises le modèle des parlements a exercé le droit que nous exerçons pour faire adopter cette loi. Nous n'allons pas un pas plus loin que la procédure constitutionnelle telle qu'elle est exprimée dans les lois impériales. Nous n'avons ignoré aucun précédent ni aucune tradition dont le très honorable député prétend avoir un si grand respect. Par le droit constitutionnel d'imposer la clôture nous avons empêché le très honorable député qui, par la force physique, par sa voix élevée, par les épithètes infamantes et brutales qu'il a lancées à travers la Chambre...

Le très hon. MACKENZIE KING: Comme gentilhomme, j'ai la plus haute opinion de l'honorable secrétaire d'Etat (M. Cahan), alors, je lui demande quelles sont ces épithètes infamantes et brutales, et s'il a le droit d'employer ces termes? Mon honorable ami parle un peu trop à la hâte.

Le très hon. M. BENNETT: Le hansard de cet après-midi en est rempli.

L'hon. M. CAHAN: Il se peut que mon très honorable ami ne se rende pas compte des épithètes qu'il a employées.

[L'hon. M. Cahan.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Je demande si ce sont là des termes dont un honorable député peut se servir et si mon honorable ami ne devrait pas rétracter les mots qu'il a employés.

L'hon. M. CAHAN: Mon honorable ami a posé la question le premier. Il a employé le mot "dictateur".

Le très hon. MACKENZIE KING: "Dictateur" est un terme absolument convenable à employer.

L'hon. M. CAHAN: C'est une épithète infamante et brutale quand elle s'adresse au premier ministre du pays.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je demande si l'honorable secrétaire d'Etat ne devrait pas retirer les mots "infamantes" et "brutales"?

M. L'ORATEUR: Il me semble que les termes "infamantes" et "brutales" ne sont pas parlementaires, mais le chef de l'opposition a demandé au secrétaire d'Etat d'indiquer ces épithètes infamantes et brutales qu'il regardait comme telles et c'est ce que le secrétaire d'Etat a fait.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le mot auquel il a fait allusion est "dictateur". Votre Honneur croit-il que le mot "dictateur" soit infamant et brutal?

M. L'ORATEUR: Je n'ai pas compris que le secrétaire d'Etat avait terminé son énumération des épithètes.

L'hon. M. CAHAN: Je ne voudrais d'aucune manière manquer de respect au très honorable député. Le terme "brutal" a été appliqué par moi à une épithète et non à lui-même. Je n'ai pas l'intention de lui manquer d'égards parce que je respecte le très honorable député comme ancien premier ministre du Canada et comme ayant occupé le plus haut poste que ses concitoyens aient pu lui conférer. Mais on doit cependant avoir une certaine considération pour ceux d'entre nous qui, au cours des trois dernières semaines, avons entendu épithètes sur épithètes lancées contre nous par le très honorable député et ses amis. Il a dirigé cette attaque et je lui dis que les mots employés par lui et appliqués au chef du Gouvernement, les mots dont il s'est servi et qu'il a appliqués aux collègues du premier ministre dans le cabinet, sont indignes d'un homme qui a occupé le poste élevé de premier ministre du Canada. S'il désire, plus tard, assurer pour la dignité de ces hautes fonctions le respect qu'il a toujours désiré quand il l'occupait et quand il lui avait été confié par ceux qui siégeaient alors à la